



Charte du bénévolat

Depuis que je suis en Loire-Atlantique, je sais combien les laïcs, mais également les diacres et les consacrés sont engagés aux côtés de leurs pasteurs pour la catéchèse, le catéchuménat, la liturgie, la préparation des sacrements, l'accompagnement des jeunes, la solidarité, sans oublier les affaires économiques, etc. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont répondu à l'appel de leur curé pour mettre leurs charismes au service de la mission de leur paroisse.

† Laurent Percerou, évêque de Nantes,
Lettre pastorale *Dans la joie que donne l'Esprit*

Bénévole au service de la mission de l'Église dans le diocèse de Nantes

- C'est vivre le service comme une rencontre avec les autres et avec le Seigneur,
- C'est s'engager généreusement dans une mission ecclésiale, pour servir la communauté chrétienne avec le meilleur de soi-même,
- Vous mettez vos compétences et vos charismes au service de la mission de l'Église,
- Vous collaborez avec d'autres, vous respectez les responsabilités de chacun, de l'évêque et de ceux qui ont reçu mission de sa part,
- Vous acceptez librement et sans contrepartie d'assurer un service d'Église.

Le bénévolat se caractérise par ces trois dimensions : **le volontariat, la compétence et la gratuité.**

Engagements réciproques

Bénévole vous vous engagez à :

1. Vous reconnaître au service de l'Église et adhérer à la mission et au projet de l'instance qui vous accueille,
2. Tenir votre mission avec sérieux et régularité et respecter les horaires et la disponibilité choisis conjointement,
3. Vous former et vous informer régulièrement pour la mission confiée,
4. Collaborer dans un esprit d'ouverture, d'entraide et de compréhension mutuelle,
5. Respecter l'organisation, les règles de fonctionnement et les procédures de l'instance à laquelle vous apportez votre collaboration. Toujours interroger votre responsable avant d'exposer des frais pour l'exercice du service qui vous est confié,
6. Rendre compte régulièrement au responsable de votre service ou au curé de la paroisse, des difficultés rencontrées et proposer des solutions pour y remédier,

7. Garder aux informations propres à votre mission la discrétion et la confidentialité qu'elles exigent, pendant et après votre mission,
8. Ne pas vous considérer comme propriétaire de votre mission, accepter qu'il puisse être mis fin à votre engagement,
9. Interrompre votre mission en respectant un délai de prévenance pour la continuité du service.

La paroisse, le service diocésain ou l'aumônerie s'engage à :

1. Discerner l'adéquation des compétences du bénévole avec le service demandé,
2. Avec clarté et en concertation avec le bénévole, fixer les objectifs, la durée de la mission et la disponibilité qu'elle requiert,
3. Accueillir le bénévole et reconnaître la part qu'il prend à la mission de l'Église,
4. Veiller à respecter la mission qui a été confiée au bénévole et à la faire reconnaître par l'ensemble de la communauté paroissiale ou de l'instance,
5. Assurer l'information du bénévole pour lui permettre de remplir au mieux sa mission. L'accompagner régulièrement, en veillant au bon déroulement de la mission et en honorant les aspirations du bénévole. Des formations pourront être proposées,
6. S'assurer de la bonne cohésion de l'équipe de travail,
7. Exercer le droit d'interrompre l'engagement du bénévole, en respectant un délai de prévenance et en lui donnant les raisons,
8. Accepter que le bénévole puisse décider de mettre fin à sa mission et préparer son départ pour assurer la continuité du service.

Et aussi :

- Remettre au bénévole un *document d'accueil* fournissant les informations pratiques utiles pour la réalisation de la mission,
- Préciser au bénévole les modalités de couverture des risques (assurances),
- Examiner, en début de service, les frais éventuels, et convenir, le cas échéant, d'un remboursement dans le respect des règles définies au niveau diocésain.

En pratique

Cette charte est disponible sur les sites Internet du diocèse et des paroisses, et pourra être remise par le référent à tout bénévole participant de manière régulière à la vie et à la mission de l'Église dans notre diocèse.

Pour certaines responsabilités, elle sera accompagnée du document d'engagement bénévole, précisant le périmètre et le contenu de cette responsabilité.